



# RGPAQ

**Avis soumis à la Commission des finances publiques dans le cadre des consultations particulières sur le *projet de loi 82, Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions***

Par le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)

Janvier 2025

Depuis plusieurs années, le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) travaille sur la question du droit à l'information et à des services accessibles, plus particulièrement dans le contexte du virage numérique. À ce titre, nous avons déployé, en 2023, la campagne [Traversons l'écran Pour un virage numérique humain](#). Cette campagne alerte sur les conséquences de la transformation numérique des services publics sur les droits de la population québécoise. Elle insiste notamment sur la nécessité de maintenir des services en personne et des alternatives de qualité au tout numérique.

Dans le cadre de cette campagne, nous sommes de plus en plus préoccupés par la transformation numérique des services publics, menée par le gouvernement de la Coalition Avenir Québec (CAQ) de François Legault. Le *projet de loi 82, loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions*, qui vise à établir un cadre légal pour l'instauration prochaine de l'identité numérique, marque une nouvelle étape dans l'implantation de services numériques gouvernementaux.

L'identité numérique, qui sera intimement liée au Service d'authentification gouvernemental (SAG) mis en place en 2023, consistera en l'émission d'une attestation numérique d'identité gouvernementale. Celle-ci deviendra le premier point d'accès pour les services gouvernementaux et, à terme, pour d'autres juridictions publiques et des entreprises privées<sup>1</sup>. L'identité numérique sera accessible via un portefeuille numérique dont l'utilisation requiert un outil technologique intelligent<sup>2</sup>.

Bien que l'encadrement légal de l'identité numérique soit absolument nécessaire, ce projet de loi est insuffisant et pose plusieurs problèmes.

## **1. Recueil et protection des données**

Le premier enjeu que l'on voudrait soulever est celui du recueil massif des données de la population québécoise et de leur protection.

Effectivement, créer une identité numérique implique de récolter des données personnelles, telles que le nom des personnes, leur date de naissance, leur lieu de naissance, le nom de leurs

---

<sup>1</sup> <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/projet/13715565/>

<sup>2</sup> Idem.

parents et tout autre renseignement jugé nécessaire par le gouvernement<sup>3</sup>. Ce qui ouvre la porte à une collecte importante d'informations sensibles. De plus, une modification à la Loi sur l'assurance maladie prévoit que le RAMQ devra transmettre au ministère de la Cybersécurité et du Numérique diverses informations sur les personnes assurées. Ces données incluent leurs noms, dates de naissance, sexes, adresses ou numéros de téléphone des personnes inscrites à son fichier d'inscription des personnes assurées ainsi que les noms de leurs conjoints ou conjointes<sup>4</sup>.

Le projet de loi 82 nous parle aussi de données biométriques<sup>5</sup>, sans préciser quelles seront ces données, comment elles seront récoltées et à quoi elles serviront.

Or, on sait que le gouvernement développe en ce moment un « projet de reconnaissance faciale » basé sur la biométrie pour la future identité numérique<sup>6</sup>. C'est plutôt inquiétant et nous partageons les préoccupations de la Ligue des droits et libertés<sup>7</sup> et de la Direction de la surveillance de la Commission de l'accès à l'information<sup>8</sup>. Selon cette dernière, l'utilisation de la biométrie devrait impérativement faire l'objet d'un débat public et un encadrement législatif spécifique devrait baliser son utilisation, puisque cette technologie comporte plusieurs risques pour la sécurité et des enjeux sociaux<sup>9</sup>.

## 2. Risques de profilage et de discrimination

Le projet de loi 82 indique que « le ministre ne peut utiliser ces données à des fins de profilage des personnes »<sup>10</sup>.

---

<sup>3</sup> Éric Caire, *Projet de loi 82, loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions*, 2024, article 10.6 page 8.

<sup>4</sup> Éric Caire, *Projet de loi 82, loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions*, 2024, article 20, page 13.

<sup>5</sup> Éric Caire, *Projet de loi 82, loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions*, 2024, article 10.9, page 10.

<sup>6</sup> <https://www.journaldequebec.com/2024/09/03/reconnaissance-faciale-a-la-saaq--quebec-cache-ses-documents>

<sup>7</sup> [Dépôt du projet de loi 82 sur l'identité numérique - Ligue des droits et libertés](#)

<sup>8</sup> <https://www.journaldequebec.com/2024/09/03/reconnaissance-faciale-a-la-saaq--quebec-cache-ses-documents>

<sup>9</sup> <https://www.journaldequebec.com/2024/09/03/reconnaissance-faciale-a-la-saaq--quebec-cache-ses-documents>

<sup>10</sup> Éric Caire, *Projet de loi 82, loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions*, 2024, article 10.7, page 9.

Cela dit, les divers documents gouvernementaux de transformation numérique insistent sur l'omniprésence de l'intelligence artificielle<sup>11</sup>, ce qui laisse une porte ouverte à une certaine forme de profilage. À titre d'exemple, le projet de Gestion partagé de la prestation de services (aussi appelé projet UNIR), vise l'implantation d'une forme de traitement automatisé des dossiers des prestataires de l'assistance sociale. Dans son *Plan directeur en ressources informationnelles 2018-2023*, le ministère indique que : « l'analyse et le traitement des dossiers sont automatisés [...] par une gestion des risques tirant profit de l'intelligence d'affaires et qui permet au personnel de s'attarder aux dossiers présentant un profil de risque plus élevé ou présentant certaines problématiques »<sup>12</sup>. La mention d'un profil de risque rappelle immédiatement les dérives de l'intelligence artificielle de la Caisse d'allocations familiales en France<sup>13</sup> et ouvre la porte à de possibles discriminations.

De telles contradictions entre le projet de loi 82 et d'autres documents gouvernementaux sèment le doute : le gouvernement devrait rapidement faire preuve de plus de transparence sur l'utilisation qu'il compte faire des données récoltées pour mettre en place l'identité numérique et les autres projets de transformation numérique, ainsi que le rôle qu'y jouera l'intelligence artificielle.

### **3. Incitation à utiliser les services en ligne au détriment des canaux traditionnels**

Le projet de loi 82 assure que l'identité numérique ne sera pas obligatoire pour interagir avec les services gouvernementaux<sup>14</sup>. Mais il n'est pas fait mention des services privés. Or, on sait que l'identité numérique pourra être élargie à ceux-ci, ce qui pose un problème évident.

Le projet de loi 82 indique également que « le gouvernement peut déterminer les objectifs et cibles, que doivent respecter les organismes publics pour les besoins de l'identité numérique nationale, pouvant notamment concerner l'accès par les citoyens à des services simplifiés,

---

<sup>11</sup> Par exemple : Secrétariat du Conseil du trésor, *Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026*, 2021, page 8.

<sup>12</sup> Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Plan directeur en ressources informationnelles 2018-2023*, 2018, page 7.

<sup>13</sup> En France, un scandale a éclaté lorsque l'on a découvert que la Caisse d'allocations familiales utilisait une intelligence artificielle qui attribuait un score de risque de fraude aux prestations sociales plus élevé à certaines personnes, comme les personnes en situation de handicap, celles issues de quartiers défavorisés ou en situation de pauvreté. Source : <https://amnistie.ca/sinformer/2024/france/france-les-autorites-doivent-cesser-dutiliser-lalgorithme-discriminatoire-du>

<sup>14</sup> Éric Caire, *Projet de loi 82, loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions*, 2024, article 10.3, page 7.

intégrés et de qualité, le taux d'utilisation par les citoyens souhaité au regard des services relatifs à cette identité »<sup>15</sup>. Le fait de fixer des cibles et des taux d'utilisation pour l'identité numérique sous-entend que ce moyen d'accéder aux services publics sera probablement favorisé.

C'est d'ailleurs ce qu'on observe déjà sur le terrain où l'accès aux alternatives au numérique devient plus complexe. Par exemple, parce que les bureaux de services ferment et qu'il faut se déplacer sur de plus longues distances pour avoir un service en personne<sup>16</sup>. Ou parce qu'on nous propose directement de faire notre demande par Internet et qu'il est difficile de trouver le formulaire papier pour faire cette même demande. Ou lorsque l'on ne parvient pas à parler à un ou une employée du gouvernement au téléphone<sup>17</sup>. Ou encore, lorsque la demande papier coûte plus cher que la demande en ligne<sup>18</sup>. En complexifiant l'accès aux alternatives au numérique et en les rendant plus chères, on pousse de facto la population vers les services en ligne. Il faut impérativement renverser cette tendance et conserver des alternatives au numérique accessibles et de qualité pour maintenir une équité dans les services rendus.

#### 4. Dématérialisation et exclusion numérique

La transformation numérique gouvernementale et la mise en place de l'identité numérique, en apparence neutre, ont des impacts sur les droits de nombreuses personnes, dont les personnes peu alphabétisées et en situation de pauvreté.

Pour rappel, au Québec, 22 % des adultes âgés de 16 à 65 ans sont considérés peu alphabétisés<sup>19</sup>. Ces personnes ont de grandes difficultés pour lire, écrire, compter et comprendre les

---

<sup>15</sup> Éric Caire, *Projet de loi 82, loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions*, 2024, article 10.8, page 9.

<sup>16</sup> On ne compte plus le nombre d'articles qui font mention de fermeture de point de services gouvernementaux. À titre d'exemple, en 2024, la SAAQ a fermé 8 de ces succursales, situées pour la plupart en région. Source : <https://www.journaldemontreal.com/2024/12/17/moins-de-deux-ans-apres-un-fiasco-informatique-les-fermetures-de-points-de-service-se-multiplient-a-la-saaq>

<sup>17</sup> Encore à la SAAQ, une enquête réalisée à l'automne 2024 par les Coops de l'information révèle que 24 des 30 appels effectués se sont soldés par un échec. Source : <https://www.lesoleil.com/enquete/2024/09/30/la-saaq-raccroche-la-ligne-au-nez-a-repetition-6T2PGKNTWRA33JFFOHTTQL2YVY/>

<sup>18</sup> Par exemple, quand on veut remplacer une carte d'assurance maladie perdue, cela coûte 15\$ si on utilise le service en ligne et 25\$ si on utilise le formulaire papier et la voie postale.

<sup>19</sup> *Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes* (PEICA), 2022.

informations. De plus, 16,4 % de la population québécoise est en situation de pauvreté, soit près de 1,4 million de personnes<sup>20</sup>.

Mais beaucoup d'autres personnes vivent des difficultés avec le numérique. Par contre, pour les voir, il faut observer les usages numériques. De la sorte, si 94% des Québécois et Québécoises possèdent un outil numérique<sup>21</sup>, au niveau des usages, c'est plus compliqué : 1 personne sur 4 a ainsi des difficultés à trouver des informations sur les sites gouvernementaux et peine à utiliser les services en ligne<sup>22</sup>.

Ces personnes comptent sur le soutien des employés et employées des services publics ou privés pour faire leurs démarches. Avec la fermeture des guichets, le renvoi vers des boîtes vocales ou des formulaires en ligne, elles ont plus de difficultés à obtenir de l'aide en personne ou au téléphone.

C'est d'autant plus grave que les personnes qui ont des difficultés avec le numérique sont souvent des personnes en situation d'exclusion (économique, sociale, etc.). Or, du fait de leur situation, elles sont souvent amenées à faire plus de démarches administratives que la population générale, par exemple pour chercher un emploi, reprendre des études, obtenir le chômage, l'aide sociale, des prêts et bourses ou des crédits d'impôt, etc. De même, lorsque l'on est dans une situation précaire, on peut faire face à des vulnérabilités croisées (par exemple : analphabétisme, pauvreté et situation de handicap). Les démarches administratives sont alors plus complexes et plus lourdes. Elles sont moins traitables à distance par des outils numériques conçus pour des opérations simples et courantes<sup>23</sup>.

Ainsi, le virage numérique désavantage les personnes peu alphabétisées et en situation de pauvreté au profit d'une norme qui, elle, est à l'aise avec le numérique. En les excluant de la société numérique, le virage numérique les prive de leurs droits fondamentaux. En effet, la dématérialisation des services entraîne des problèmes de non-recours. Certaines personnes ne demandent pas les services et aides auxquels elles ont pourtant droit par manque d'information,

---

<sup>20</sup> Lena A. Hübner, Martin Bonnard et Normand Landry, *La pauvreté au Québec : portrait, bilan et perspectives* Manuscrit non publié, Université TÉLUQ, 2020, page 8. URL : <https://r-libre.telug.ca/2158/>

<sup>21</sup> NETendances, *Portrait numérique des foyers québécois*, 2023, Volume 14, Numéro 4, page 10.

<sup>22</sup> NETendances, *Les services gouvernementaux en ligne, les données citoyennes et la cybersécurité*, 2023, Volume 14, Numéro 7, pages 14 et 15. Il est important de noter que les personnes âgées de 75 ans et plus et les personnes ayant un revenu annuel familial de 20 000\$ et moins sont celles qui ont le plus de difficultés avec les services en ligne.

<sup>23</sup> Iria Galvan Castano, *Les personnes analphabètes à l'épreuve de la dématérialisation des services d'intérêt général*, Lire et Écrire, 2022, page 37 / Catherine, Charron, *Virage numérique et dématérialisation des services au MTESS : quels impacts sur les prestataires d'une aide financière de dernier recours ?*, Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec, 2022, pages 5-6.

par incompréhension de l'information, mais aussi et surtout, parce qu'elles ont trop de difficultés à faire leurs demandes en ligne<sup>24</sup>.

Or, les personnes n'ont pas le choix de recourir aux services publics (et même à certains services privés). Elles y sont contraintes par des lois ou parce que leur santé, leurs revenus et leur qualité de vie dépendent de ces services. De la sorte, si la dématérialisation est en apparence neutre, le fait qu'elle porte atteinte aux droits des personnes crée des discriminations indirectes.

## **5. Ouvrir un débat public sur l'identité numérique et la transformation numérique gouvernementale**

En ajoutant une nouvelle pierre à l'édifice de la transformation numérique, le projet de loi 82 sur l'identité numérique confirme la volonté du gouvernement d'accélérer sa transformation, au risque d'exclure une partie importante de la population.

Il est inquiétant qu'une telle transformation, qui a des conséquences graves sur les droits de la population québécoise, soit imposée sans débat public.

Il y a bien eu une timide tentative avec la brève consultation *L'État, le numérique et moi*, lancée au début du mois d'octobre 2024 pour connaître l'opinion des Québécois et des Québécoises sur l'utilisation de l'identité numérique et de l'intelligence artificielle dans les services gouvernementaux. Mais cette consultation a été reportée sans explication quelques jours à peine après son lancement et n'est toujours pas disponible au moment d'écrire ces lignes<sup>25</sup>.

Par ailleurs, la consultation était trop restrictive pour permettre aux citoyens et citoyennes de s'exprimer pleinement. D'abord, le sondage était assez orienté puisqu'il mettait les personnes devant le fait accompli et ne proposait pas vraiment d'alternative au numérique et à l'intelligence artificielle, mais plutôt de choisir entre différentes options. Ensuite, le sondage n'offrait que peu d'occasions aux personnes sondées de parler de leurs préoccupations, puisque le nombre de mots limité des boîtes de réponses à développement ne permettait pas d'élaborer.

En outre, l'objectif de la consultation était, entre autres, de mesurer l'acceptabilité de l'identité numérique et de l'intelligence artificielle. Mais les citoyennes et citoyens n'ont pas à être

---

<sup>24</sup> *Barriers to digital equity in Canada*, ACORN Canada, 2019.

<sup>25</sup> <https://consultation.quebec.ca/processes/IdenNum>

convaincus par la transformation numérique et à l'accepter sans mot dire. La transformation numérique est une question de société qui doit être discutée et débattue.

Effectivement, cette transformation modifie profondément le rapport entre l'État et les citoyennes et citoyens. D'abord, la transformation numérique entraîne une déshumanisation des services publics, comme on l'a vu<sup>26</sup>. De plus, cette transformation implique un report sur les citoyens et citoyennes des tâches et de coûts qui incombaient auparavant aux services publics<sup>27</sup>. Selon le défenseur des droits en France, cette situation porte atteinte au principe d'égal accès au service public et met en danger la cohésion sociale, le sentiment d'appartenance commun, et fait courir le risque d'un affaiblissement de la participation démocratique, dans toutes ses dimensions<sup>28</sup>.

Nous demandons, à l'instar du professeur Clayton Peterson de l'UQTR, spécialiste de l'éthique de l'intelligence artificielle<sup>29</sup>, de la Ligue des droits et libertés<sup>30</sup>, et de bien d'autres, qu'un véritable débat de société soit ouvert sur la transformation numérique de l'État et des services publics et la mise en place de l'identité numérique. Actuellement, le gouvernement nous met devant le fait accompli, mais la population québécoise a le droit de savoir pourquoi cette transformation est en cours et quels en sont les enjeux. Nous avons le droit, collectivement, de nous questionner sur la pertinence de cette transformation numérique et de demander plus de transparence.

## 6. Recommandations

La mise en place de l'identité numérique ne doit pas se faire au détriment des droits de la population québécoise. Le gouvernement doit donc prendre des mesures concrètes pour assurer l'accès aux services publics, comme :

- Le maintien des services en personne.

---

<sup>26</sup> Le Protecteur du citoyen s'inquiète aussi de la dématérialisation des services publics dans son dernier rapport : <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2024-09-19/lumiere-jaune/une-deshumanisation-des-services-publics-constate-le-protecteur-du-citoyen.php>

<sup>27</sup> *Dématérialisation des services publics : trois ans après, où en est-on?* Rapport du défenseur des droits, France, 2022, page 5.

<sup>28</sup> Idem.

<sup>29</sup> <https://www.lesoleil.com/2023/03/27/identite-numerique-il-faut-un-debat-de-societe-plaide-un-specialiste-c2e40c3fb517e25df2ac725c05ba9994/>

<sup>30</sup> <https://liguedesdroits.ca/etats-generaux-de-la-fonction-publique-du-quebec/>

- L'humanisation des services : les personnes doivent être écoutées et traitées avec respect et bienveillance.
- La simplification des procédures et des documents pour accéder aux services.
- La simplification des écrits et l'utilisation d'un langage clair et simple dans les services gouvernementaux et institutionnels.
- La mise en place de mesures pour remédier aux fractures numériques, en donnant, par exemple, l'accès à faible coût à Internet et l'accès à des outils numériques.
- Le soutien des apprentissages tout au long de la vie pour que les personnes apprennent à lire, écrire, compter et utiliser les outils numériques.

Le gouvernement doit aussi faire preuve de plus de transparence et d'honnêteté sur son projet de transformation numérique et d'identité numérique, sur la manière dont les données de la population seront récoltées, protégées, utilisées et sur le rôle de l'intelligence artificielle.

C'est pourquoi, nous sommes d'avis que le gouvernement devrait impérativement ouvrir un débat de société sur la question de la transformation numérique. La population a le droit de se prononcer sur cette transformation qui aura des impacts importants sur ses droits, sa qualité de vie et son rapport à l'État.

## **Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)**

Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) est né, au début des années 1980, de la volonté de 11 organismes d'éducation populaire de se doter d'une voix commune et d'un lieu d'échanges et de réflexion. Il œuvre depuis lors à la promotion et au développement des groupes d'alphabétisation populaire et de leur approche ainsi qu'à la défense collective des droits des adultes peu ou pas alphabétisés. Il représente aujourd'hui 78 groupes répartis à travers le Québec.

Depuis plus de 40 ans, le RGPAQ et ses membres contribuent à rendre effectif l'exercice du droit à l'éducation tout au long et au large de la vie pour des milliers d'adultes et participent à l'amélioration de leurs conditions de vie et celles de leur famille. La vision de la lutte à l'analphabétisme que le Regroupement soutient le conduit à s'engager avec d'autres mouvements sociaux dans des actions visant le développement d'une société plus juste, plus égalitaire, plus inclusive et plus démocratique. En cohérence avec cette vision, le RGPAQ est membre notamment du Collectif pour un Québec sans pauvreté, de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) et du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA).



## Liste des 78 groupes membres du RGPAQ

### **Abitibi-Témiscamingue**

Alpha-Témis  
Centre de croissance d'Abitibi-Ouest Inc.  
Corporation Concept Alpha de Rouyn-  
Noranda

### **Bas-Saint-Laurent**

ABC des Portages  
Alpha de La Matanie  
Centre Alpha des Basques  
Centre d'apprentissage Clé  
CLEF Mitis/Neigette

### **Centre-du-Québec**

Alpha-Nicolet  
Ludolettre

### **Chaudière-Appalaches**

ABC Lotbinière  
Alpha Bellechasse  
Alpha Entraide des Chutes-de-la-  
Chaudière  
Alphare  
Groupe Alpha des Etchemins  
Groupe Alpha Montmagny

### **Côte-Nord**

POPCO

### **Estrie**

Le Sac à Mots

### **Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine**

Développement communautaire Unîle  
Inc.  
Le Plaisir des Mots  
Les Bouts de papier de la Haute-  
Gaspésie

### **Lanaudière**

Action DIGNITÉ Lanaudière

Au bord des mots

Groupe Déclit

### **Laurentides**

La Maison des mots des Basses-  
Laurentides

La Maison populaire d'Argenteuil

Le Coin Alpha, depuis 1996

### **Laval**

Au Jardin de la famille de Fabreville

Groupe Alpha Laval

### **Mauricie**

Centre d'activités populaires et  
éducatives (C.A.P.E.)

Centre d'éducation populaire de Pointe-  
du-Lac

Centre d'organisation mauricien de  
services et d'éducation populaire  
(COMSEP)

Ebyôn

La Cité des Mots

La Clé en éducation populaire de  
Maskinongé

### **Montérégie**

Aide pédagogique aux adultes  
et aux jeunes (APAJ)

Alphabétisation IOTA

Au Cœur des Mots

Centre Alpha-Sourd Rive Sud

Centre de Formation de Huntingdon

L'Ardoise, groupe populaire en  
alphabétisation

La Boîte à lettres de Longueuil

La Clé des Mots

La Porte Ouverte

L'Écrit Tôt de Saint-Hubert

Le Fablier, une histoire de familles

### **Montréal**

Atelier des lettres  
Carrefour d'éducation populaire de  
Pointe-Saint-Charles  
CÉDA - Secteur alphabétisation (Comité  
d'éducation aux adultes de la Petite-  
Bourgogne et de Saint-Henri)  
Centre Alpha-Sourd de Montréal  
Centre d'alphabétisation N-A Rive de  
Montréal  
Centre de lecture et d'écriture (CLÉ)  
Centre de liaison pour l'éducation et les  
ressources culturelles (CLERC)  
Centre de ressources éducatives et  
communautaires pour adultes (CRÉCA)  
Centre haïtien d'animation et  
d'intervention sociales (CHAIS)  
La Jarnigoine  
Le Tour de lire  
Lettres en main  
Maison d'Haïti  
Service d'aide communautaire Anjou

### **Nord-du-Québec**

Clé d'accès, centre de formation

### **Outaouais**

Association de l'Ouïe de l'Outaouais  
Centre Alpha Papineau  
La Plume, atelier d'éducation populaire  
Le Vent dans les lettres

### **Québec**

Alphabeille Vanier  
Atelier d'alpha-sourds de Québec  
Atout-lire  
Centre d'alphabétisation l'Ardoise  
La Marée des Mots  
Lis-moi tout Limoilou

### **Saguenay—Lac-Saint-Jean**

Centre Alpha de La Baie et du Bas-  
Saguenay  
Centre Alpha de Laterrière  
Centre Alpha du Haut-Saguenay  
Centre Alpha Le Tracé inc.  
Centre de Lecture et d'Écriture d'Alma  
Groupe Centre-Lac d'Alma  
Regroupement des centres  
d'alphabétisation Mot à Mot